

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de son assemblée régulière du 20 juin 2022 qui aura lieu à la salle municipale au 140 rue St-Jacques, à 19h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 70, chemin du Centre (matricule 6967-86-6789). La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) en cours avant d'une habitation et en marge avant ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992. De plus, la demande concerne le bâtiment accessoire qui aurait une hauteur supérieure à celle de l'habitation, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 03^e
jour de juin deux mille vingt-deux (2022)**

Directeur général

=====

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13:00 et 16:30** de l'après-midi, le **03^e jour de juin deux mille vingt-deux (2022)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 03^e jour de juin **deux mille vingt-deux (2022)**.

Directeur général